



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

NON À LA XÉNOPHOBIE EN ANGOLA ET EN GUINÉE ÉQUATORIALE

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** condamne vivement les expulsions récurrentes des ressortissants africains de l'Angola et de la Guinée équatoriale.

Le Mercredi 09 juin 2004, deux cent vingt huit (228) ressortissants maliens ont été expulsés de Luanda sous prétexte qu'ils sont en situation irrégulière.

Il y a quelque temps, la Guinée Équatoriale a expulsé de façon inhumaine, sauvage et barbare des africains dont des dizaines de camerounais.

Ces types d'expulsion sont souvent corollaires à des violations de droits humains liées aux comportements inhumains des agents des forces de sécurité.

En Octobre 2000, la **RADDHO** avait porté plainte contre l'Angola pour les mêmes motifs devant la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples réunie à Cotonou au Bénin.

La RADDHO :

- Attire l'attention du Président de la Commission de l'Union Africaine et du Président en exercice de l'Union Africaine sur ces pratiques qui sont contraires aux engagements des pays africains vis-à-vis de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), du NEPAD et de la Communauté internationale ;
- Invite la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à exercer de fortes pressions sur l'Angola et la Guinée Équatoriale ;
- En appelle aux Chefs d'État et de Gouvernement africains à agir de manière à ce que chaque Africain se sente partout en Afrique chez lui, en paix et en sécurité conformément aux dispositions de l'article 12 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Fait à Dakar, le 11 Juin 2004
Le Secrétariat Général